

Entreprise		secteur ICT employés 4 725		POST Luxembourg		Points
						1,5
indicateur	sous-indicateur	atteint?	explication principale		points	
Domaine A: gouvernance et engagements politiques (6 points maximum)						0,5
A.1.1 Engagement à respecter les droits humains	A.1.1 jusqu'à 1 point					
	● engagement à respecter les droits humains	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.			0
		Source(s)				
	A.1.1 jusqu'à 2 points					
● engagement envers les Principes directeurs des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.				
		Source(s)				
A.1.2.a Engagement à respecter les droits humains des travailleurs: Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT	A.1.2.a jusqu'à 1 point					
	● engagement envers la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.			0,5
		Source(s)				
	● engagement explicite envers chaque domaine des principes et droits	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.			
		Source(s)				
	A.1.2.a jusqu'à 2 points					
● attente de l'engagement des fournisseurs envers les principes et droits fondamentaux de l'OIT	oui	<p>"Outre les dispositions de la présente charte, le Fournisseur se conforme et se développe en conformité avec la réglementation internationale, européenne et nationale en vigueur. POST Luxembourg revendique au-delà la conformité avec les conventions suivantes : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques."</p> <p>"Le Fournisseur engage tous ses efforts pour respecter, mettre en oeuvre, et faire respecter par ses propres fournisseurs et soustraitants, l'ensemble des engagements préconisés dans cette charte."</p>				
	Source(s)	https://www.postgroup.lu/documents/12404/503985/POSTGroup_CodeConduite_170619_FR_Double.pdf				
● engagement explicite des fournisseurs sur chaque droit	oui	<p>"Le Fournisseur contribue de façon proactive à la lutte contre: toute forme de travail illégal en application des réglementations nationales et internationales en vigueur, toute forme de travail forcé conformément aux conventions OIT n°29 et n°105, le travail des enfants conformément aux conventions OIT n°182 et n°138, toute forme de discrimination en matière d'accès à l'emploi qui serait liée au genre, à la race, à la religion, à l'âge, au handicap, à l'orientation sexuelle, à l'opinion politique, à la nationalité et à l'origine sociale ou ethnique de la personne conformément à la convention OIT n°111.</p> <p>Le Fournisseur assure respecter les dispositions légales et conventions collectives applicables relatives aux conditions de travail ainsi que les articles 23 et 24 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et plus spécifiquement en matière de: Durée maximale du temps de travail, Rémunération des heures supplémentaires, Salaire minimum."</p>				
	Source(s)	https://www.postgroup.lu/documents/12404/503985/POSTGroup_CodeConduite_170619_FR_Double.pdf				
A.1.4 Engagement en matière de recours	A.1.4 jusqu'à 1 point					
	● engagement public en matière de recours	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.			0
		Source(s)				
	● attente de l'engagement des fournisseurs en matière de recours	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.			
		Source(s)				
	A.1.4 jusqu'à 2 points					
● engagement à collaborer dans la mise en place de mesures de remédiation	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.				
	Source(s)					
● collaboration avec les fournisseurs en matière de remédiation	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.				
	Source(s)					
Domaine B: intégration du respect et de la diligence raisonnable en matière de droits humains (12 points maximum)						1
	B.1.1 jusqu'à 1 point					
	● engagement explicite envers les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.			
		Source(s)				
	● responsabilité de la direction	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.			

B.1.1 Responsabilité et ressources pour les fonctions quotidiennes en matière de droits humains	responsabilité de la direction	Source(s)		0
	B.1.1 jusqu'à 2 points			
	● attribution de la responsabilité quotidienne	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			
	● ressources et expertise dédiées à ses propres opérations	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
Source(s)				
● ressources et expertise dédiées à la chaîne de valeur	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
Source(s)				
B.2.1 Identifier les risques et les impacts en matière de droits humains	B.2.1 jusqu'à 1 point			0
	● processus d'identification des risques et des impacts, opérations propres	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			
	● processus d'identification des risques et des impacts, relations commerciales et chaîne de valeur	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			
	B.2.1 jusqu'à 2 points			
	● système global d'identification de risques et impacts de manière régulière, en consultation avec les parties prenantes et des experts	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
Source(s)				
● le système est déclenché par de nouveaux événements	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
Source(s)				
B.2.2 Évaluer les risques et les impacts en matière de droits humains	B.2.2 jusqu'à 1 point			0
	● processus d'évaluation des risques en matière de droits humains	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			
	● application du processus à la chaîne de valeur	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			
	● publication des résultats des évaluations (alternativement pour 1 point)	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			
B.2.2 jusqu'à 2 points				
● répond aux trois critères ci-dessus	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
Source(s)				
● implication des parties prenantes concernées	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
Source(s)				
B.2.3 Intégrer et agir sur les évaluations des risques et impacts en matière de droits humains	B.2.3 jusqu'à 1 point			1
	● système global pour prévenir, atténuer ou remédier	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			
	● système comprend la chaîne de valeur	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			
	● exemple de mesures spécifiques (alternativement pour 1 point)	oui	"Le Fournisseur s'engage à recevoir, et dans la mesure du possible, à faire recevoir par ses propres fournisseurs et sous-traitants, les auditeurs, internes ou externes, qui pourront être mandatés par POST Luxembourg en vue de vérifier la bonne application de la présente charte. Dans le cas où un Fournisseur, en raison de circonstances particulières, ne serait pas en mesure de respecter certaines dispositions de cette charte, il sera tenu d'en faire part à POST Luxembourg afin de convenir en commun des mesures correctives appropriées à mettre en oeuvre. La conformité aux engagements préconisés par cette charte, ainsi que les actions de progrès continu entreprises pour s'en rapprocher le plus possible, font partie intégrante des critères d'évaluation des fournisseurs par le groupe POST Luxembourg."	
	Source(s)		https://www.postgroup.lu/documents/12404/503985/POSTGroup_CodeConduite_170619_FR_Double.pdf	
	B.2.3 jusqu'à 2 points			
● répond aux trois critères ci-dessus	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
● implication des parties prenantes concernées dans la prise de décision	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
Source(s)				
B.2.4 jusqu'à 1 point	B.2.4 jusqu'à 1 point			
	● description du système de suivi des mesures prises en réponse aux risques et	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	

B.2.4 Suivi de l'efficacité des mesures prises pour répondre aux risques et impacts en matière de droits humains	impacts sur les droits humains	Source(s)		0
	● exemple de leçons tirées (alternativement pour 1 point)	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
	B.2.4 jusqu'à 2 points			
	● répond aux deux critères ci-dessus	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
B.2.5 Communiquer sur les impacts sur les droits humains	● implication des parties prenantes concernées dans l'évaluation des mesures	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	0
		Source(s)		
	B.2.5 jusqu'à 1 point			
	● exemples de communication avec les parties prenantes concernées au sujet d'impacts spécifiques	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
B.2.5 jusqu'à 2 points				
Domaine C: recours et mécanismes de réclamation (6 points maximum)				0
C.1 Mécanismes de réclamation pour les travailleurs	C.1 jusqu'à 1 point			0
	● mécanismes de réclamation pour tous les travailleurs	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
	C.1 jusqu'à 2 points			
	● mécanisme disponible dans langues appropriées	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
	● travailleurs de la chaîne de valeur ont accès à des mécanismes de réclamation	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			
● transmission des attentes à travers la chaîne de valeur	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
	Source(s)			
C.2 Mécanismes de réclamation pour les individus et les communautés externes	C.2 jusqu'à 1 point			0
	● mécanisme de recours pour parties prenantes externes affectées	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
	C.2 jusqu'à 2 points			
	● mécanisme disponible dans langues locales et sensibilisation des parties prenantes externes concernées	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
	● accès aux mécanisme de recours pour les acteurs externes à la chaîne de valeur	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			
● transmission des attentes à travers la chaîne de valeur	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
	Source(s)			
C7 Remédier aux impacts négatifs	C.7 jusqu'à 1 point			0
	● approche adoptée pour permettre une réparation rapide aux victimes	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
	C.7 jusqu'à 2 points			
	● changements des processus comme conséquence	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
		Source(s)		
	● suivi de la mise en œuvre des mesures de réparation	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.	
	Source(s)			
● approche pour revoir et modifier les processus en cas d'impact négatif (alternativement pour 2 points)	non	Aucune donnée n'a été trouvée concernant les critères de ce sous-indicateur.		
	Source(s)			